



Une PME sur quatre offre des postes partagés

En Suisse, 27% des employeurs, en particulier dans le secteur public ou les services, donnent cette possibilité aux salariés

Quelque 27% des employeurs en Suisse proposent des postes partagés, dont un quart dans des positions de cadres, révèle une enquête de la Haute Ecole spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW). Ce modèle permet davantage d'équité et de flexibilité sur le marché du travail, selon l'association Part Time Optimisation (PTO), à l'origine de cette étude.

La répartition de ces postes est similaire dans les trois régions linguistiques et augmente légèrement selon la taille de l'établissement, constate le document publié hier. Le partage de postes est le plus pratiqué dans les administrations publiques (55%) et dans le secteur des services financiers et des assurances (50%). L'association PTO souligne que ce modèle de travail est présent globalement dans un quart du secteur privé. Ce résultat démontre une progression notable depuis cinq ans, durée moyenne de l'introduction du partage de postes dans les entreprises sondées. Le temps partiel est présent dans 97% des établissements participants et le télétravail y est pratiqué à 46%, révèle encore l'étude de la FHNW.

Sur l'ensemble des duos en partage de postes, la grande majorité est composée de deux femmes (90%), puis d'un homme et d'une femme (8%), et de deux hommes (2%). Le travail à temps partiel a parfois des effets négatifs, confinant notamment des personnes hautement qualifiées dans des postes peu valorisants et sans perspectives. Etant donné le pourcentage élevé de temps partiel féminin, de nouvelles discriminations peuvent aussi apparaître entre hommes et femmes.

Parmi les raisons les plus invoquées pour ne pas introduire le partage d'emploi figurent la très faible demande de tels postes (71% des réponses) et les difficultés liées au partage de fonction (48%). L'association PTO pointe du doigt une méconnaissance du sujet, tant des employés que des employeurs, qui proposeraient rarement ce modèle à leurs collaborateurs.

Toutefois, l'enquête révèle qu'un cinquième des établissements interrogés ont signalé leur intérêt pour le partage de postes. Parmi les entreprises ayant déjà introduit ce modèle, 70% déclarent tirer profit d'une double expertise pour un même poste.

Cette enquête a été réalisée entre novembre et décembre 2013. Quelque 384 établissements représentant 180 000 personnes actives y ont participé.

ATS